

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Préclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La mutuelle s'engage à garantir le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

63271

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02422

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BELARREM MESSAOUD

Date de naissance : 01/01/1959

Adresse : 65 TADDEKOUJE RUE 3 N°12 00100

CASABLANCA

Tél. : 0663692275 Total des frais engagés : 16 + 2166 Dhs

MUPRAS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 App. 1
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulja
Casablanca - Tél: 0522 65 00 00

5 MARS 2021

Date de consultation : 23 JAN 2021

Nom et prénom du malade : BELARREM MESSAOUD Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DS - HTA Qd nphr

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 23 JAN 2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 JAN. 2021			150,00	Dr. BELAINE ABDALLAH Médecin Généraliste Lot. Al Falah Doha Inn 19 App. 2 RDC Bd. Haj Faik Hay Oulfa Tunisie - Tél: 0522 65 00 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE SARANAZ S.A.R.L.A.U 140 Lot S'imiralda Lissasfa Casablanca Tel/Fax : 05 22 65 29 07	23/01/21	t = 2166,6

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnalité thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

اين دشاد بالمضاء

طبيب داخلى مستشفيات الجديدة سايقا

طبيب بالقوات المساعدة الملكية سانية

الطب العام

Casablanca, le : 23 JAN. 2021 الدار البيضاء . في :

23 JAN. 2021

Mr BELARRED TESSAN
82450
1-1 Glucomate 800 mg
Sx 261mg
2-1 S.Y. 200 mg x 17 days
2-1 S.Y. 100 mg x 17 days
PHARMACIE SARANAZ
S.A.R.L.A.J.
3140 Lot Smaïda Lissasfa
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 66 20 07
2/66,6
Mr. BELARRED Mohamed
Généraliste
Domicile: 10 Avril 2
El Hay Oulfa
55 00 18

مقرنة الفن-الضي- العلامة 19 الشقة 02 الطابق السفلي، شارع الليمون الحاج فاخ أمجاد الالفة - ليساسفة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm. 19, Appt N° 2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Olufa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18



5721

45,20



3799

45,20



0262

45,20



LOT 151821
EXP 11/2020
PPV 45.20 DH



45,20

45,20

45,20